

## BILAN ANNUEL 2023

# Tribunal administratif d'Orléans

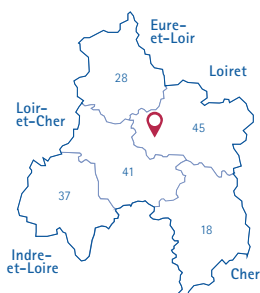


**Benoist GUÉVEL**  
Président du tribunal  
administratif d'Orléans



Le tribunal administratif d'Orléans a connu en 2023 un changement de chef de juridiction, associé à un renouvellement d'une partie de ses effectifs de magistrats installés, d'agents de greffe et d'aides à la décision.

L'année a été marquée par une hausse historique des recours adressés au tribunal qui ont franchi, pour la première fois, le seuil des 5 000 avec 5 254 affaires enregistrées, soit une progression de + 19,6 % par rapport à 2022. Les référés urgents (+ 63 %) et les recours des étrangers (+ 20,6 %) ont significativement augmenté.



### Effectifs de la juridiction :

47

personnes dont :

18

magistrats

29

agents de greffe  
et aides à la décision

Le tribunal, dont l'accès s'améliore continûment (dématérialisation des procédures, brochures en français facile à lire et à comprendre), s'est attaché à répondre avec pertinence, dans un délai moyen d'environ dix mois, à la demande de justice de nos concitoyens en réglant les litiges du quotidien les opposant aux administrations (contentieux sociaux, fonction publique, droits et libertés par exemple de manifester, urbanisme, environnement, impôts, etc.). Le nombre d'affaires jugées s'est élevé à 4 662, une augmentation de 12 % par rapport à 2022 qui s'est en particulier portée sur les contentieux du droit des étrangers et de la fonction publique.

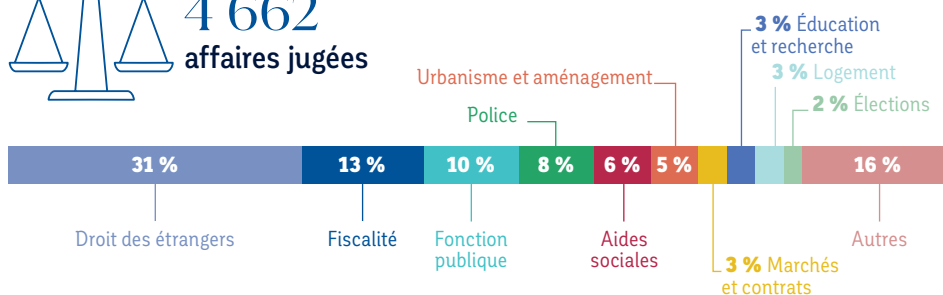
La juridiction a poursuivi son engagement résolu en faveur du développement de la médiation administrative, mode alternatif de règlement des différends, en engageant 58 médiations avec un taux d'accord de 40 % en 2023 et en favorisant la conclusion de nouvelles conventions encourageant le recours à la médiation.

Ouvert sur la cité, le tribunal a étendu les coopérations avec ses partenaires institutionnels (préfectures, juridictions judiciaires, barreaux, universités, etc.), notamment en signant une convention de partenariat avec l'université d'Orléans et en organisant conjointement la Nuit du droit 2023 et la commémoration des soixante-dix ans de la création des tribunaux administratifs.

# 2023 en chiffres



4 662 affaires jugées



**Aides sociales** : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

**Droit des étrangers** : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

**Éducation et recherche** : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

**Élections** : organisation et déroulement des élections communales, départementales, universitaires, professionnelles, des élections des représentants des fonctionnaires, des référendums locaux, gestion des inscriptions aux listes électorales et des candidats pour les élections sénatoriales et législatives

**Fiscalité** : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

**Fonction publique** : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

**Logement** : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

**Marchés et contrats** : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés

**Police** : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

**Urbanisme et aménagement** : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



507

affaires jugées en urgence (référé)

+63 % par rapport à 2022



10 mois et 6 jours

de délai moyen de jugement

-2 jours par rapport à 2022

74,5 %

des recours déposés par téléprocédure



33 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



87,5 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



58

médiations engagées

40 % de taux de réussite